



N° 212

Février 2021

# LE MRAP EN LIMOUSIN

Journal du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre  
Les Peuples – Comité Limoges-Haute-Vienne

## COMBATTRE LE VIRUS DU RACISME : UNE PRESCRIPTION IMPERATIVE

Une année s'est achevée, une autre commence dans un contexte de pandémie supportée encore plus douloureusement par les exclus de la société. Les théories conspirationnistes se propagent sur internet en lien avec la pandémie. Elles sont surtout relayées par les sceptiques de la Covid-19 qui instrumentalisent entre autres la Shoah. Ceux-ci affichent souvent des étoiles jaunes juives avec l'inscription « non vacciné » ou « attestation de masque ».

Les discriminations et les manifestations de racisme se poursuivent : stigmatisation sans nuance des populations réfugiées et immigrées ; contrôle au faciès sous couvert de « sécurité » (94% des contrôles sont sans suite judiciaire et 78% des gens pensent qu'il y a plus de racisme dans la police qu'ailleurs). Sur un registre analogue, par la toute nouvelle loi sur le « séparatisme », le pouvoir cherche à imposer une vision de la République exclusivement sécuritaire et répressive, en stigmatisant sans le dire les adeptes de l'islam.

Ce numéro consacre un article (page 2) au rapport Stora :

même si on peut y relever des insuffisances, il aborde des préoccupations qui rejoignent celles du MRAP, dans la perspective d'un vivre ensemble, au-delà des origines et des expériences différentes. C'est la perspective d'un avenir de fraternité entre héritiers des drames de l'histoire.

Et, encore et toujours, le refus du gouvernement de régulariser les sans-papiers ; les réfugiés qui continuent de mourir en Méditerranée et, chez nous, le squat de l'avenue de la Révolution qui continue faute de solutions.

Enfin, sur le plan international, le diagnostic est également alarmant. Abdullah Öcalan, le leader de la résistance kurde, enlevé par les services secrets turcs en 1999, est toujours en prison avec des milliers d'autres kurdes. Alors que la Cour pénale internationale (CPI) s'est déclarée compétente le 5 février pour enquêter sur les crimes de guerre commis dans les territoires palestiniens (aussi bien par Israël que par des groupes armés palestiniens), la réaction de Netanyahu a été d'accuser la CPI d'antisémitisme. Le MRAP

réaffirme qu'assimiler à du racisme la dénonciation des actes commis sous sa responsabilité est un non-sens. Aux Etats-Unis, le mandat de Trump s'est achevé par un déchaînement de haine suprémaciste et complotiste. Quant au racisme chinois envers les Ouïgours, ce n'est qu'ethnocide et esclavagisme.

Donc, le combat pour une justice égale pour tous, pour le respect des libertés, contre le racisme et les discriminations continue. C'est l'affaire de nous tous, témoins ou victimes, riches ou pauvres, blancs et noirs, de faire que l'égalité soit la règle dans notre pays. L'histoire a montré qu'un Etat qui isole et brime une partie de sa population porte atteinte à la démocratie.



**Pierre Krausz**  
Président du Comité local  
Membre du bureau national

Page 2  
Rapport Stora, vers  
une « *réconciliation  
des mémoires* » ?

Page 4  
Un titre de séjour  
pour des raisons  
sanitaires

Page 5  
Une mise en garde  
contre un antiracisme  
dévoiyé

Page 6  
USA : Double victoire  
« *sur les collines  
rouges de Géorgie* »

Page 7  
Votre comité local sur  
le terrain  
Trois doigts pour la  
liberté

# Rapport Stora, vers une « *réconciliation des mémoires* » ?

Le 20 janvier, Benjamin Stora, spécialiste de l'histoire contemporaine du Maghreb <sup>1</sup>, président du Conseil d'orientation du Musée de l'histoire de l'immigration, a rendu le rapport demandé par le président de la République au début de l'été 2020<sup>2</sup>.

Dans ce rapport, il fait le point sur les questions mémorielles, qui affectent les relations entre la France et l'Algérie. De part et d'autre, le passé passe mal. Du côté français, il y a eu d'abord le déni renforcé par les décrets d'amnistie à propos des « événements » - la « guerre d'Algérie » n'est nommée dans le discours officiel qu'en juin 1999 -, le sentiment d'abandon, la nostalgie de la Grande France, le fantasme des « bienfaits d'une colonisation positive<sup>3</sup> », le voile de honte sur la torture et sur les actes de répression, de Sétif à Sakiet. Du côté algérien : la trace des violences, des humiliations et des spoliations du système colonial, les cicatrices des traumatismes de la guerre, l'exaltation d'une geste militaire, le mythe d'une « révolution » accomplie par un peuple héroïque, confisquée par un régime corrompu et un roman national qui occulte les divisions meurtrières dans le mouvement national, ostracise certains acteurs, justifie encore la vindicte envers les harkis.

En France, 7 millions de résidents ont un rapport direct et intime avec la guerre d'Algérie : les anciens combattants, les rapatriés, « pieds noirs » et harkis, les immigrés originaires d'Algérie, les militants engagés pour la cause de l'indépendance. Stora se déclare soucieux de respecter leur sensibilité particulière, mais insiste pour qu'on ne rumine pas le passé, pour qu'on ne s'enferme pas dans une mémoire subjective, sélective, génératrice de division, mais pour qu'on transmette l'histoire, dans sa complexité, sur le temps long (une ère coloniale de 132 ans), sans oublier les efforts passés de compréhension mutuelle et de solidarité. Le rapport, étayé par un répertoire de références (chercheurs, cinéastes...), retrace l'évolution des représentations de la guerre d'Algérie et des relations franco-algériennes.

Sans être intimidé par les cris d'orfraie poussés à droite contre la « repentance », il ne recommande pas les excuses et les réparations revendiquées en Algérie, car « *les discours d'excuses ne suffisent pas à calmer les mémoires blessées, à faire progresser le savoir, à faire reculer les stéréotypes, le racisme* ». En témoignent les limites des démarches du gouvernement japonais quant au passé impérialiste en Corée et en Chine. Une repentance reviendrait à valider une responsabilité collective, serait instrumentalisée par un régime déconsidéré et ne servirait pas le mouvement de protestation actuel, le *Hirak*, qui exige à la fois la démocratie

et la réappropriation de l'histoire. C'est la reconnaissance des faits qui importe, avec l'accès libre aux sources en France et en Algérie.

D'aucuns trouveront sans doute modeste, voire insuffisante cette démarche. Une interrogation demeure sur sa portée en Algérie. La réaction négative de l'Organisation des Moudjahidines est sans surprise et, quant à un prétendu silence sur les crimes de la colonisation, sans fondement. Plus mesurée, l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs Compagnons<sup>4</sup>, regrette la discrétion du rapport sur les 2 700 victimes de l'OAS (*El Watan*, 26 janvier). Selon Sylvie Thénault, spécialiste de l'histoire de la guerre d'Algérie, une réconciliation symbolique ne suffit pas « *quand les discriminations quotidiennes, nécessiteraient des mesures à la portée sociale effective* » (*Le Monde*, 6 février). Elle craint que la démarche soit impactée par le débat sur le « séparatisme ».

Le rapport a cependant le mérite de proposer un état des lieux et d'inviter à ouvrir et à consolider des passerelles, par des actes concrets. Un devoir d'histoire s'impose de part et d'autre et ensemble. C'est là le fil conducteur des propositions de l'historien, ci-dessous.

Philippe Pommier, membre du bureau

## Les préconisations de l'historien Benjamin Stora

- Réunir dans une **Commission Mémoire et Vérité** « *différentes personnalités engagées dans le dialogue franco-algérien* » afin de proposer des initiatives communes.
- Confirmer et étendre les **commémorations** : accords d'Evian (19 mars) ; engagement des harkis (25 septembre) ; participation des Européens d'Algérie à la seconde guerre mondiale ; répression des travailleurs algériens en France (17 octobre).
- Recueillir les **témoignages** des victimes de la guerre d'Algérie.
- Honorer l'émir **Abdelkader** d'une stèle à Amboise, où il vécut en exil entre 1848 et 1852.
- Reconnaître l'assassinat de l'avocat **Ali Boumendjel** pendant la « bataille d'Alger » (1957).

<sup>1</sup> Auteur notamment de *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1991.

<sup>2</sup> Disponible le 4 mars en librairie, sous le titre *Les Passions douloureuses*, Albin-Michel.

<sup>3</sup> D'après un article de loi vivement contesté en 2005.

<sup>4</sup> Le rapport n'accorde qu'une note infrapaginale, p. 31, à Mouloud Feraoun, représentant exemplaire de l'œuvre des Centres sociaux initiée par Germaine Tillion.

- Publier un « **guide des disparus** » (algériens et européens)<sup>5</sup>, et localiser les sépultures.
- Effectuer une recherche conjointe sur les **essais nucléaires** (17, 1960-1966) et les **mines**.
- *Idem* sur les **restes humains** de combattants algériens du XIX<sup>e</sup> siècle ; 24 restitués en 2020.
- Obtenir des autorités algériennes qu'elles facilitent les déplacements des **harkis** et de leurs enfants entre la France et l'Algérie.
- Mettre en place une commission mixte d'historiens sur les **enlèvements et assassinats à Oran, en juillet 1962**.
- Préserver et restaurer les **cimetière européens et juifs** en Algérie.
- Financer la **traduction** (français-arabe-berbère) d'œuvres littéraires et historiques.
- **Programmes scolaires** : enseigner la période coloniale et la guerre d'Algérie à tous les élèves (y compris dans les lycées professionnels)<sup>7</sup>.
- Créer un **Office franco-algérien de la jeunesse**.
- Réactiver le projet de **musée** de l'histoire de la France et de l'Algérie, prévu à Montpellier et abandonné en 2014.
- Attribuer des **noms de rues**, en France à de personnes issues de l'immigration et de l'outre-mer et, en Algérie, à des personnalités méritantes (médecins, artistes, enseignants...).
- Inventorier les **archives**<sup>6</sup> emmenées par la France (pour partie à récupérer par l'Algérie) et laissées par la France en Algérie (à ouvrir aux chercheurs français et algériens). Vers la constitution d'un fond d'archives commun, librement accessible.
- Attribuer des **visas de chercheurs** (avec bourse d'étude) à dix thésards algériens, sur l'histoire de l'Algérie coloniale et la guerre d'indépendance. Obtenir des autorités algériennes l'équivalent pour des étudiants français.
- Lancer une collection « franco-algérienne dans une grande maison d'édition.
- Organiser en 2021 un **colloque international** dédié aux personnalités opposées à la guerre d'Algérie.
- ... et une **exposition** au Musée national de l'histoire de l'immigration sur les indépendances africaines.
- Faire entrer **Gisèle Halimi au Panthéon**.
- Etablir l'**historique du canon « Baba Merzoug**<sup>8</sup> », dit aussi « La Consulaire », trophée de la conquête d'Alger en 1830 et installé à l'arsenal de Brest.

### *Votre comité local sur le terrain*

#### **Ilan Halimi assassiné parce que juif : le MRAP écrit au maire de Limoges pour que sa mémoire soit honorée**

Il y a 15 ans, Ilan Halimi était kidnappé, séquestré, torturé et assassiné parce que juif. Il fut retrouvé le 13 février agonisant sur les rails du RER C après 24 jours d'horreur. Ce sont les stéréotypes antisémites les plus anciens qui ont mené à son assassinat : les juifs seraient riches et exerceraient un pouvoir occulte.

Depuis cette date, onze hommes, femmes, enfants ou personnes âgées ont été tués en France lors d'attentats antisémites. Dans la toute dernière période, la situation sanitaire aggrave les crispations identitaires un accroissement des actes et des violences racistes en France, en Europe et dans le monde.

Face à cette situation le MRAP considère qu'une détermination sans faille contre l'antisémitisme est plus que jamais nécessaire. Un devoir de solidarité et de mémoire s'impose.

C'est la raison pour laquelle le MRAP-Limoges-Haute-Vienne s'adresse au maire de Limoges pour qu'une rue, une place ou un square de Limoges puisse porter le nom Ilan Halimi.

Par cette action symbolique, la municipalité pourrait marquer sa participation à l'éradication de l'antisémitisme et plus généralement à toutes les formes de racismes.

<sup>5</sup> Sur la base des recherches du « groupe de travail » créé à la suite de la déclaration d'amitié signée lors de la visite du président Hollande à Alger en 2012. Suite de la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la mort de Maurice Audin par le président Macron. Le projet associatif « 1000 autres » vise à sortir les disparus de l'anonymat.

<sup>6</sup> Un récent durcissement des conditions d'accès n'est pas de bon augure.

<sup>7</sup> Rien dans cette partie du rapport sur la révision de l'histoire dans l'enseignement en Algérie.

<sup>8</sup> Canon que Charles-Quint aurait pris à Pavie en 1525 et abandonné à Alger en 1541 ou engin fabriqué à Alger par un fondeur vénitien pour le pacha ottoman en 1542. Doit son surnom « La Consulaire » à l'exécution d'un consul français projeté sur la flotte française en 1683. L'Algérie demande la restitution de « Baba Merzoug » (« Le Père chanceux »), symbole de la défense de la Régence d'Alger.

# Un titre de séjour pour des raisons sanitaires

Le 18 décembre 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu une décision importante. Elle a enjoint l'État de délivrer un titre de séjour à un migrant bangladais qui risquait la mort en revenant dans son pays en raison de son insuffisance respiratoire. C'est ce que rapporte le journal *Sud-Ouest* du 13 janvier dernier.

Shahi Nur, 40 ans, est un employé de restaurant toulousain originaire du Bangladesh, qui vit en France depuis 2011. Souffrant d'un asthme allergique, il était alors arrivé en France, où il s'était vu refuser l'asile politique, mais avait obtenu une carte de séjour temporaire en raison de son état de santé. Carte que le préfet de Haute-Garonne refuse de renouveler en 2017, au vu de l'avis d'un collège de médecins de l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration), estimant que Shahi Nur pouvait être soigné correctement dans son pays.

Or il faut savoir que la pollution de l'air, au plan mondial, est responsable de plus de décès que le tabac, soit « 7 à 9 millions de morts à l'échelle de la planète, dont sans doute plusieurs centaines de milliers au Bangladesh où les retombées de particules fines sont telles qu'elles sont synonymes, pour ceux qui y habitent d'une perte d'espérance de vie de six à sept ans ». Fin 2019, au tout début de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement bangladais a fait fermer des centaines de fours à brique dont les projections enveloppaient la capitale Dacca d'un véritable nuage polluant.

Le Bangladesh étant un des pays les plus pauvres du monde, il y est particulièrement difficile de s'y procurer des médicaments, dont ceux traitant les pathologies

respiratoires, comparables à ce que l'on peut trouver en Europe. L'affaire de Shahi Nur a donc été relancée en 2019 par le docteur Geneviève Molina, responsable du centre de soins de l'association « Médecins du Monde » de Toulouse. Selon elle, le ressortissant bangladais, qui avait récupéré 13 % de capacité respiratoire grâce à son traitement en France, risquait fortement de rechuter en rentrant dans son pays, en raison du fort taux de particules fines et des difficultés à se soigner correctement.

C'est la thèse qu'a retenue la Cour administrative de Bordeaux, estimant que le préfet de Haute-Garonne avait violé plusieurs dispositions du Code de séjour des étrangers, en particulier celle qui prévoit « la délivrance de plein droit d'une carte de séjour à une personne résidant habituellement en France et dont l'état de santé nécessite une prise en charge dont le défaut pourrait avoir pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité ».

Shahi Nur, qui est parfaitement intégré et travaille dans la région toulousaine, pourra donc rester en France. Son cas pourrait peut-être faire jurisprudence.



**Claude Toulet**  
Vice- présidente du comité local

## Brève

### Indignation à Oradour : précipitée, mais nécessaire

Spontanée a été l'émotion suscitée le 24 janvier par le tournage « sauvage » d'un clip dans l'enceinte du village martyr. Rapide a été la vérification par les autorités habilitées à la protection du site. Cela a permis de ne pas poursuivre le rappeur Arafat (*sic*) qui a agi sans intention profanatoire, mais ignoré la réglementation. Incident clos après excuse publique du jeune homme, mais opportun est le rappel au respect de ce lieu symbolique et de la mémoire des 643 victimes d'un crime nazi.

# Une mise en garde contre un antiracisme dévoyé

**Alain Policar**, universitaire limousin, chercheur associé au CEVIPOF<sup>9</sup>, vient de publier un essai critique, court, mais dense et argumenté, qu'on ne prétendra pas résumer ici, mais dont on recommandera la lecture à qui veut clarifier ce que devrait être l'antiracisme<sup>10</sup>.

L'auteur s'inquiète du retour de la race dans le débat public. La race est une catégorie arbitraire et antiscientifique que l'on croyait définitivement rejetée. Or, la voilà mise en avant non pas seulement régurgitée par l'extrême droite, dont elle est une marque substantielle, mais revendiquée jusque dans des instances académiques<sup>11</sup>, par une fraction de la gauche radicale, au nom de la défense de « racisés » victimes de discriminations. La race serait devenue pour les défenseurs des présumés « indigènes de la République » la notion-clé pour une « décolonisation » des esprits et l'attribut identitaire d'une lutte légitime contre les injustices, accumulées depuis la conquête du Nouveau Monde.

Alain Policar considère que la « pensée décoloniale » est une déviance du postcolonialisme et un avatar du différentialisme culturel. L'« antiracisme moral » y est disqualifié par une posture politique, où seul serait légitime le point de vue des victimes de souffrances infligées par l'Occident esclavagiste et colonisateur. Ces dernières seraient enfermées en communautés identitaires exclusives. Serait ainsi balayée la promesse universaliste des Lumières.

Un chapitre éclairant montre comment les « décoloniaux » ont détourné la théorie de l'intersectionnalité, outil d'analyse sur l'imbrication du genre, de la race et de la classe, utilisé à bon escient aux Etats-Unis pour dénoncer les discriminations spécifiques envers les femmes afro-américaines. Les décoloniaux généralisent la primauté de la donnée raciale dans les rapports sociaux et politiques.

A rebours, la position assumée par Alain Policar est universaliste. Il met en évidence la nécessité d'unir deux valeurs, l'égalité et la diversité : tous semblables, divers et égaux en droits. Il conclut par son projet cosmopolitique d'une citoyenneté universelle, émancipée des identités communautaires, disposée à l'accueil d'autrui et à la déprise de soi, au nom de l'égale dignité de tous les êtres humains. Notre mouvement peut s'y reconnaître.

**Ph. P.**

**N. B. :** La démarche intellectuelle d'Alain Policar est évidemment étrangère au procès intenté avec légèreté par la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Le 16 février sur la chaîne de l'ultra-droite CNews, la ministre a annoncé un audit du CNRS sur l'influence de « l'islamo-gauchisme » dans le champ des recherches universitaires. Une initiative qui n'a pas manqué de déclencher de vives protestations parmi les universitaires, irrités de cette atteinte à leur liberté et de l'indifférence de la ministre à la détresse sociale des étudiants.

## Brève

### Cartons rouges au racisme

Et applaudissements à l'engagement du Limoges CSP dans un partenariat avec la LDH, le 13 janvier, et un projet #NoRacism. Parmi les actions prévues : message sur les maillots ; conférence-débat le 17 mars avec le Centre de droit et d'économie du sport ; initiative artistique... Une démarche qui fait écho à la solidarité des basketteurs de la NBA avec les victimes du racisme aux Etats-Unis et à l'association Kick It Out lancée en 2018 contre les injures racistes dans les stades de football. La prise de conscience de la responsabilité du sport progresse. Le 8 décembre dernier, le match PSG-Istanbul Basaksehir a été interrompu par les deux équipes, après avoir entendu un arbitre désigner un « negru », à savoir l'entraîneur adjoint du club stambouliote. L'arbitre roumain n'a sans doute pas eu d'intention raciste. Il apparaît cependant salutaire que les joueurs taclent tout dérapage et, grâce à leur notoriété, interpellent public et autorités.

<sup>9</sup> Centre de recherches de Science-Po Paris.

<sup>10</sup> *L'inquiétante familiarité de la race. Décolonialisme, intersectionnalité et universalisme*, Editions Le Bord de l'eau, coll. « Chuchotements », novembre 2020. Voir aussi entretien dans *le Monde* du 22 décembre.

<sup>11</sup> Notons que notre comité, par la voix de son président, a pu faire annuler une intervention sans contradicteur de Houria Bouteldja, porte-parole du PIR, à l'Université de Limoges (janvier 2019).

## USA : Double victoire « *sur les collines rouges de Géorgie<sup>12</sup>...* »



Le « rêve » de la marche de 1963 peut devenir réalité : le révérend **Raphael G. Warnock** vient de l'emporter sur une fervente trumpiste et d'être élu premier sénateur afro-américain de cet Etat du Sud profond, bastion républicain, marqué par son passé ségrégationniste. Goûtons le sel de cette victoire : celle du pasteur de l'église baptiste Ebenezer d'Atlanta, le cinquième *senior pastor* depuis l'origine de cette paroisse conduite pendant quarante ans par le père de Martin Luther King, puis par ce dernier de 1960 à 1968. La mère, Alberta Williams King, y fut assassinée au clavier de son orgue le 30 juin 1974. C'est encore là, en juillet dernier, que fut célébré le service funéraire de John Lewis, inlassable défenseur du peuple noir. Raphael Warnock, issu d'une famille de 12 enfants, passé par l'Abyssinian Baptist Church de Harlem, arrêté pour avoir milité pour l'extension du Medicaid, s'inscrit dans la lignée des pasteurs leaders du mouvement non-violent des droits civiques. Il dénonce les entraves au droit de vote, la surpopulation carcérale et la peine de mort infligées surtout aux Africains-Américains. Son appel à aller voter a été entendu : « *Géorgie, mets les chaussures et tiens-toi prête* ». Les électeurs se sont mobilisés pour infliger un camouflet à un président prêt à tout.

Ce bonheur ne vient pas seul : on croit entendre « *la cloche de la liberté sonne[r] du haut du Mont Stone<sup>13</sup>* »

pour saluer le succès de **Jon Ossoff**, un journaliste trentenaire. Ce jeune juif représente désormais un Etat qui, il y a un siècle, a connu une effroyable flambée d'antisémitisme : l'affaire Leo Frank (1913-1915). Leo, un jeune directeur d'usine juif est accusé du viol et du meurtre d'une jeune ouvrière de 13 ans, Mary Phagan. Il a été dénoncé par un de ses employés noirs, qui s'avéra le seul coupable, et il est condamné à mort par un tribunal d'Atlanta. La peine est commuée *in extremis* en détention perpétuelle par le gouverneur informé des failles de l'enquête. Frank est agressé par des co-détenus à la prison de Milledgeville, où la populace vient l'enlever pour le lyncher peu après à Marietta, lieu de naissance de la jeune Mary. Cette affaire suscite la création par le B'nai B'rith (« Les Fils de l'Alliance ») de l'Anti-Defamation League (ADL) qui sera à la pointe de la lutte contre l'antisémitisme et plus largement contre le racisme. A l'opposé, en 1915, l'association « Les Chevaliers de Mary Phagan » participe à la résurrection du KKK. Les juifs de Géorgie font alors l'objet de calomnies, de boycott, de menaces qui conduisent la moitié d'entre eux à quitter la région. Ce n'est qu'en 1986 que la justice a reconnu que Leo Frank aurait dû être mieux protégé, mais sa réhabilitation n'est pas encore acquise. En juillet, le candidat républicain a dû retirer un message sur Facebook affublant son rival Ossoff d'un gros nez, vieux cliché vénérable.

Cette double victoire symbolique, décisive pour changer la majorité du Sénat, invite à ne pas désespérer de la démocratie et de la lutte contre le racisme.

Ph. P.

**Avez-vous réglé votre cotisation 2021 ? Votre participation financière est indispensable pour le combat antiraciste. Voir p. 8**

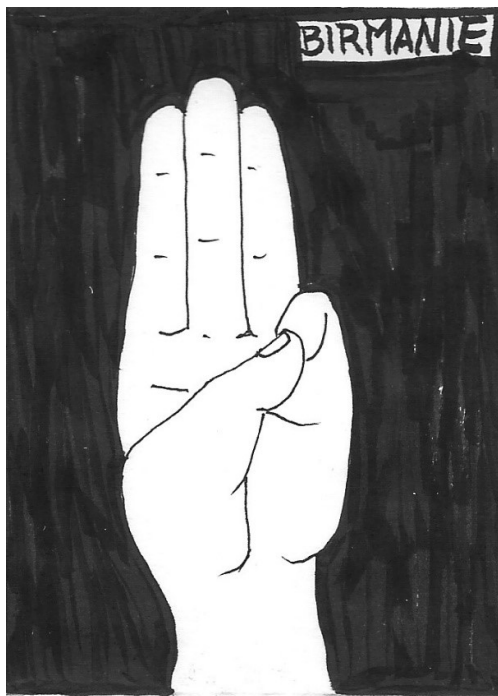
<sup>12</sup> Martin Luther King, discours du 28 août 1963.

<sup>13</sup> *Ibid.*

## **Votre comité local sur le terrain**

\* Le 18 décembre dernier, date de la journée internationale des migrant.e.s. Le comité local était présent devant la préfecture à la manifestation organisée par un collectif d'associations, dont le MRAP, pour protester contre les violences policières, contre la prison sociale dans laquelle sont enfermés de nombreux immigrés, pour la régularisation pour tous les sans-papiers et pour l'accueil plus large de tous les réfugiés.

\* Dans le cadre d'un stage organisé en septembre par le SPIP 87 (Service pénitentiaire d'insertion et de probation), qui a instauré une convention avec notre comité local, un de nos militants, Philippe Pommier, a animé une séance de sensibilisation et de débat sur le sens de la citoyenneté.



*Trois doigts contre les  
dictateurs*

*Liberté, élections, démocratie*

(dessin Geneviève Krausz)

### **Votre journal évolue**

Vous avez maintenant le choix entre la **version électronique** et la **version papier**. Veuillez nous faire part de vos desideratas par mail ou par voie postale (adresses page 8).

NOM, Prénom : .....

Mail : .....

Adresse.....

Souhaite recevoir « *Le MRAP en Limousin* » en version  papier  électronique

**P. S :** en raison de la pandémie les deux n° précédents vous sont parvenus par voie électronique. Nous pouvons vous faire parvenir une version papier sur demande ;



# Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

Comité local Limoges Haute-Vienne

✉ Maison de quartier du Val de l'Aurence  
13 rue Jules Ladoumègue  
87000 Limoges

☎ 05 55 37 56 91  
✉ [mraps7@wanadoo.fr](mailto:mraps7@wanadoo.fr)

Permanences le mardi et le jeudi de 9h à 17h  
ou sur RDV au 06 12 42 99 85



SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 03/2021

AVEZ-VOUS REGLE VOTRE COTISATION POUR 2021 ?

Ce sont les cotisations de ses adhérents qui font  
principalement vivre le MRAP.

Pour que le MRAP vive nous comptons sur vous.

## Bulletin d'adhésion

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ...../...../..... Profession : .....

☎ : ..... Portable : .....

Mail : .....@.....

### J'adhère au MRAP

Déterminer le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos revenus

20€       54€       74€       94€       122€

Soutien : .....

L'adhésion donne droit au bulletin local « *Le MRAP en Limousin* » (abonnement seul à cette revue sans adhésion : 14€)

**Je m'abonne à Différence, la revue du MRAP :  24€**

*Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale qui vous permettra de déduire 66% de votre cotisation ou de votre don.*

Je verse : .....€ à régler par chèque à l'ordre de « MRAP Limoges-Haute-Vienne »

Signature :

*Le MRAP en Limousin*, 13 rue Jules Ladoumègue, 87000 Limoges. Le numéro : 3,50€ 4 numéros par an. Abonnement annuel : 14 Euros,  
CCP Limoges 2001 87 W, à l'ordre de MRAP Limoges Haute-Vienne, CPPAP n°1113 G 88606. Directeur de la publication : Pierre KRAUSZ.  
Rédacteurs en chef : Claude TOULET, Philippe POMMIER Dépôt légal. : Imprimé par nos soins.